

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-16

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS Interventions Urgentes Collèges reçus à disposition du Département Article 2317312 – Sous/Fonction 221

Lors du vote du Budget Primitif de 2006, l'Assemblée Départementale a approuvé une enveloppe de **40 000 €** destinée à financer des travaux revêtant un caractère d'urgence dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion le dossier du collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne.

Lors des violents orages du 19 au 20 juin 2006, la foudre a occasionné d'importants dégâts sur la centrale d'alarme incendie du bâtiment ancien mettant cette installation hors service.

J'ai donc fait intervenir la Société AITEC, titulaire du contrat de maintenance, qui au vu de la vétusté de la centrale propose de relier l'ensemble de l'installation existante au bâtiment neuf.

Le montant de cette intervention s'élève à la somme de **4 316,36 € TTC**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier l'opération ci-après et imputer **à l'Article 2317312 – Sous/Fonction 221** du Budget Départemental de 2006 la dépense suivante :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne
Réparation de la centrale alarme incendie-----**4 316,36 €**

Etant précisé que dans l'hypothèse où cette proposition recevrait votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

A – Autorisation de programme-----	40 000,00 €
B – Engagement à ce jour-----	20 847,46 €
C – Engagement à la présente Commission-----	4 316,36 €
D – Reliquat-----	14 836,18 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-16

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
Interventions Urgentes
Collèges reçus à disposition du Département**

Article 2317312 – Sous/Fonction 221

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve l'intervention urgente suivante :

- **Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne**
Réparation de la centrale alarme incendie-----**4 316,36 €**

– Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article
2317312, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,